

Procédure d'utilisation de **GEVA-Sco** (Guide d'**E**valuation de **S**colarisation)

L'enfant est inconnu de la MDPH Les aides internes proposées jusqu'alors n'ont pas été concluantes et il y a une hypothèse de handicap. (On parlera alors de GEVA-Sco Première Demande)		L'enfant est connu de la MDPH (On parlera alors de GEVA-Sco Réexamen)	
1	Le chef d'établissement organise une Réunion d'Equipe Educative	1	Suivi ordinaire de la scolarisation :
<p>Le formulaire GEVA-Sco 1^{ère} demande est disponible dans ARENA et le LPI de l'élève. Il est finalisé et présenté aux responsables légaux au cours de cette réunion (après saisie numérique)</p> <p>La partie scolaire pourra être pré-remplie par le(s) enseignant(s) en y intégrant les informations récentes recueillies auprès d'autres partenaires. Voir comment et quoi compléter dans un GEVA-Sco ici</p>		<p>L'enseignant référent suit, en lien avec la MDPH, l'évolution de la situation des élèves de son secteur. Une ESS est réunie par l'enseignant référent pour un renouvellement de compensation ou dans la perspective d'une modification des modalités de compensation en milieu scolaire (par exemple, une orientation en ULIS pour un élève accompagné par un SESSAD)</p>	
2	A l'issue de la Réunion d'Equipe Educative, le Chef d'Etablissement remet en main propre le GEVA-Sco 1^{ère} demande aux responsables légaux	2	L'Enseignant Référent invite les membres de l'ESS (Equipe de Suivi de Scolarisation) qui complète le formulaire GEVA-Sco réexamen pendant cette réunion.
Ou leur envoie sans tarder par courrier		<p>La partie scolaire du formulaire GEVA-Sco réexamen devra être pré-remplie par le(s) enseignant(s). Voir comment et quoi compléter dans un GEVA-Sco ici</p> <p>Les effets des compensations dans l'environnement scolaire sont examinés, voire évalués, dans ce cadre.</p> <p>Le GEVA-Sco réexamen est finalisé et présenté aux responsables légaux.</p>	
3	En fin de Réunion d'Equipe Educative (ou peu après) le Chef d'Etablissement confirme aux parents (par écrit*) que l'équipe éducative leur propose de se rendre sur le site de la MDPH ICI pour compléter le dossier de demande ou prendre contact avec la MDPH afin de retirer un dossier intitulé 'Demande de compensation du handicap'.		
* Le modèle de courrier à adresser aux familles est disponible sur le SITE EI 85 .			
4	Le chef d'établissement transmet le GEVA-Sco 1^{ère} demande à la MDPH par voie numérique sous format PDF en 'lecture seule' à : gevasco@vendee.fr Objet du mail : NOM_prénom_1ere_demande	3	L'Enseignant Référent transmet le GEVA-Sco réexamen à la MDPH et à la famille
Enregistrer le fichier en le nommant sous ce modèle : NOM_Prenom_1iere_demande.pdf Attention : Adobe V.11 nécessaire !		NB : Les éléments complémentaires (médicaux, psychologiques, sociaux...) sont transmis directement à la MDPH par les professionnels concernés.	
5	Le chef d'établissement en transmet une copie, pour information, par voie numérique à l'enseignant référent de son secteur.	4	La procédure habituelle de suivi des dossiers par la MDPH reste inchangée.
NB : Les éléments complémentaires (médicaux, psychologiques, sociaux ...) sont transmis directement à la MDPH par les professionnels concernés.			